IL EST VRAIMENT IMPORTANT DE PRENDRE PLEINEMENT CONSCIENCE DE LA COMPLEXITÉ DE L'HISTOIRE COLONIALE DU CANADA

SÉNATRICE MARGARET DAWN ANDERSON

Depuis décembre 2018, la Sénatrice Margaret Dawn Anderson représente les Territoires du Nord-Ouest au Sénat canadien. Fière Inuvialuite et mère de cinq enfants, elle est née et a grandi sur les rives de l'océan Arctique, à Tuktoyaktuk. La Sénatrice Anderson est titulaire d'un baccalauréat universitaire en soins aux enfants et aux jeunes de l'Université de Victoria et a passé plus de 20 ans en tant que haute fonctionnaire dans les T.N.-O, notamment en tant que Directrice de la Justice communautaire et des Services de police communautaires. En 2021, la Sénatrice Anderson a conduit le Sénat à adopter le projet de loi C-8, qui révisait le serment de citoyenneté du Canada pour y inclure une référence aux droits ancestraux et issus de traités, en exigeant de tous les nouveaux citoyens qu'ils déclarent : « Je respecterai fidèlement les lois du Canada, y compris la Constitution, qui reconnaît et affirme les droits ancestraux et issus de traités des Premières nations, des Inuits et des Métis. La première cérémonie de citoyenneté intégrant la nouvelle formulation a eu lieu en juin 2021, lorsque la juge de la citoyenneté Suzanne Carrière (la première juge métisse et la première juge autochtone de la citoyenneté au Canada) a présidé à la prestation du serment reformulé pour 31 nouveaux Canadiens, en présence de la Sénatrice Anderson. Ce qui suit est une transcription éditée d'un entretien avec la Sénatrice Anderson sur la modification du serment de citoyenneté, le défi d'éduquer tous les Canadiens – y compris les nouveaux arrivants – sur l'histoire des peuples autochtones sur ces terres, et les tensions et injustices subies par les communautés inuites sur les questions de citoyenneté et d'identité canadiennes.

Randy Boswell, rédacteur en chef invité pour cette édition de Thèmes Canadiens*, il s'est entretenu avec la Sénatrice Dawn Anderson au mois de mars 2024.*

La citoyenneté canadienne est généralement perçue de manière positive comme un titre de compétence, un marqueur d'identité que l'on a le privilège de posséder. Ce n'est pas toujours le point de vue exprimé par les autochtones de ce pays. Convaincre les autochtones de devenir, je cite, des citoyens canadiens « à part entière » a été considéré par certains autochtones, à différentes époques, comme faisant

partie du projet d'assimilation des autochtones par l'État canadien. Les dirigeants autochtones plaident depuis longtemps en faveur d'un modèle « citoyen plus » dans lequel les droits ancestraux et les droits issus des traités sont respectés et protégés, tout comme les droits et les avantages que confère la citoyenneté canadienne. Pouvez-vous nous parler de la compatibilité et des tensions qu'implique le fait d'être à la fois citoyen canadien et membre d'une nation autochtone au Canada ?

Pour mieux comprendre les relations entre le Canada et les peuples autochtones, il faut faire un retour dans le passé. Je vais présenter le point de vue des Inuits, car c'est celui que je connais le mieux. Pour commencer, nous avons été vendus au Canada par la Compagnie de la Baie d'Hudson pour 300 000 dollars et un certain pourcentage de terres arables. Nous ignorions alors que nous étions vendus, achetés ou possédés par une entité ou un « dominion ». Et je pense que cela, en soi, témoigne de la déconnexion du Canada ou d'un pays avec un peuple qui vit sur ces terres – qui vivait sur ces terres avant leur arrivée, qui a survécu et a prospéré sur ces terres. Il y a donc d'abord cet aspect, mais également l'impact de la colonisation à travers les baleiniers, à travers la propagation des maladies, ou encore la domination des Églises catholiques, romaine et anglicane. Par ailleurs, le Canada a indiqué au Québec qu'il était responsable de tous les Inuits, ce qui, à l'époque, n'était pas vraiment défini comme des Inuits. Le Québec a intenté une action en justice et la Cour suprême a statué que le Canada était responsable des Inuits. Le Canada n'a pas reconnu la diversité des Inuits et les a soumis à la loi sur les Indiens, sans faire la différence entre les peuples des Premières nations et les Inuits. L'imposition des pensionnats est apparue à la fin des années 1890, dans ma région, je crois – les enfants étaient retirés à leurs parents et placés dans une école. Ensuite, le programme d'identification des Esquimaux a été imposé et le Canada a été divisé en deux régions, 12 districts. La région d'où je viens faisait partie de l'Arctique de l'Ouest. Il y avait donc l'ouest et l'est, bien que je fasse partie de l'ouest, alors que Tuktoyaktuk faisait partie de la région de l'Arctique de l'Ouest numéro 3. Mes grands-parents sont alors devenus des numéros. Littéralement, mon daduk (grand-père) est devenu W3–776, et ma nanuk (grand-mère) est devenue W3–776, tandis que ma mère est devenue W3–779. Cela s'est poursuivi jusqu'en 1968, période à laquelle le Canada a décidé de nommer ces personnes : Oh, peut-être devraient-ils avoir des noms. Ce numéro était votre identifiant distinctif. C'est ainsi que votre courrier vous parvenait et que vous étiez identifié. Et maintenant, vous avez un nom. Dans notre culture, nous n'avions que des noms inuits – pas de prénom, pas de nom de famille. Ma mère avait cinq noms inuits. Entretemps, on vous a enlevé votre nom ancestral, elle est devenue Sarah Martha Nasogaluak, qui était une version anglicisée du nom de mon daduk ou de mon grand-père.

Nous n'en sommes donc qu'à 1968. Parce qu'elle a épousé un non-autochtone, ma mère a perdu son statut, pourtant les femmes non-autochtones qui épousaient des hommes autochtones bénéficiaient d'un statut, n'est-ce pas ? Ce n'est donc que vers 1977 que ma mère a récupéré son statut, alors déchu puis recouvré à nouveau. Par la suite, entre 1952 et 1962, si je me souviens bien, un comité esquimau a été créé à la Chambre des communes par le gouvernement. Cette commission ne comptait aucun Inuit esquimau : il y avait des membres du clergé,

la Compagnie de la Baie d'Hudson, le gouvernement fédéral – mais personne qui était directement concerné par la législation en cours d'élaboration. Il s'agit donc d'une histoire très complexe, coloniale et néfaste, qui continue de résonner dans ma région... L'histoire est très complexe. Je doute que les Canadiens – encore moins les immigrants qui viennent au Canada – comprennent cette histoire. Et l'histoire dont je parle concerne une population particulière – les Inuits de l'Arctique occidental. L'Arctique oriental est marqué par sa propre histoire. Aussi, je pense qu'il est très important que l'histoire ne soit pas minimisée, bien qu'elle le soit déjà. Lorsque des excuses sont présentées, on présume généralement qu'il n'y a rien d'autre à faire et qu'il faut tourner la page de l'histoire. Mais le fait est qu'il y a encore des problèmes. Ce n'est pas parce que des excuses ont été présentées que les mesures nécessaires ont été prises pour rectifier le problème. Ces problèmes perdurent depuis des décennies et n'ont toujours pas été résolus. D'où l'importance d'une meilleure compréhension de l'histoire des peuples autochtones par région à travers l'histoire coloniale complexe du Canada. Le fait que le Canada juge bon de nous regrouper en Inuits, Premières nations et Métis est loin de décrire la diversité des peuples, de leurs cultures, de leurs traditions, de leurs terres et de leurs expériences individuelles. Oui. C'est vrai. Notre histoire avec le Canada est différente pour chacun d'entre nous, et la plupart du temps, elle n'est pas très reluisante. Je constate que depuis 29 ans, les communautés des Premières nations sont soumises à des avis d'ébullition de l'eau. Je pense qu'il faut mieux comprendre et faire davantage d'efforts pour faire évoluer les choses. Je suis une grande collectionneuse de documents historiques et je recueille un grand nombre de livres gouvernementaux des États-Unis et du Canada. Sur une période de 200 à 250 ans, ces livres présentent constamment les Indiens – dont nous faisons partie – comme des paresseux qui ne veulent pas travailler : lorsque l'alcool a été introduit, ils ont tous eu des problèmes d'alcoolisme, et ils ont dû se conformer aux coutumes des blancs ou non autochtone. Et c'est problématique de constater que ce discours demeure inchangé.

Vous décrivez une histoire incroyablement difficile qui touche littéralement des centaines de nations, y compris la multitude de communautés inuites dans le Nord. Comment cela se traduit-il dans le sentiment d'identité « canadienne » ? Pour beaucoup d'entre nous, il s'agit d'un sentiment d'identité relativement clair dès la naissance. Je suppose que ce même degré de clarté identitaire ne se manifeste pas de la même manière.

En grandissant, je ne me serais jamais identifiée comme Canadienne. Ma première identité, c'est d'être un Inuk. C'est mon identité. C'est ce que je suis. Pour vous donner un exemple, lorsque ma fille était assez jeune, vers huit ou neuf ans, je crois, son père – qui était profondément canadien – a eu une conversation avec elle et lui a dit qu'elle était canadienne. Elle lui a alors répondu très clairement qu'elle n'était pas canadienne, qu'elle était autochtone, que les peuples autochtones étaient sur ces terres en premier, qu'elle s'identifiait en tant qu'autochtone et non en tant que Canadienne. Je pense que lorsqu'on est autochtone et qu'on évolue dans une culture – une culture qui est encore ancrée dans la tradition, la langue, un système qui est en cohérence avec nos pratiques de vie ancestrales, tel que la gouvernance consensuelle – on éprouve un sentiment d'appartenance et d'attachement à

l'égard du groupe dont on est issu. Pour moi, ce sont les Inuvialuit. C'est ainsi que je m'identifie. La seule et unique occasion où je m'identifie comme Canadienne, c'est sur un formulaire lorsque je suis en déplacement. Je ne dirais jamais « Je suis Canadienne », mais plutôt « Je suis Inuk ». Je dis toujours : « Je suis Inuk ». L'inuk sortira toujours en premier de ma bouche. Le fait que le Canada revendique des droits sur nous en tant que peuple, sans que nous participions activement à la prise de décision, constitue souvent une coupure. En ce qui nous concerne, en tant qu'autochtones vivant sur ce qui est notre terre traditionnelle – une terre que nous connaissions avant qu'elle ne s'appelle le Canada – je pense que c'est rendre un mauvais service à mes ancêtres que d'agir de la sorte. Mes ancêtres voyageaient, ils étaient nomades. Ils ont traversé l'Alaska, le Yukon, les Territoires du Nord-Ouest et le Nunavut. Ils se déplaçaient librement. L'identification du Canada devient une position très restrictive à mon avis. Je m'identifie clairement comme Inuk avant de me considérer comme Canadienne.

Selon certains, l'ensemble du processus de réconciliation vise en partie à créer une situation dans laquelle les populations autochtones de ces territoires pourraient se sentir plus pleinement canadiennes. Vous ne semblez pas vouloir présenter les choses de cette manière.

Pour moi, la réconciliation ne consiste pas à se sentir pleinement canadienne. Pour moi, la réconciliation signifie que le Canada réparera les torts qu'il nous a causés en tant que peuples autochtones. Cela signifie que des mesures concrètes sont prises pour y parvenir. Personnellement, je ne considère pas la réconciliation comme un moyen de m'identifier en tant que Canadienne. Cela est probablement l'une des choses les moins évidentes pour moi lorsqu'il s'agit de réconciliation. La réconciliation signifie que le Canada reconnaît ses torts.

La citoyenneté canadienne est une chose à laquelle aspirent de nombreuses personnes originaires de différentes parties du monde. Ils veulent devenir Canadiens. Auparavant, ces nouveaux arrivants s'engageaient à s'identifier à ce pays et à l'honorer, y compris sa Reine (aujourd'hui son Roi). Mais vous avez joué un rôle moteur dans la modification du serment de citoyenneté, en y intégrant une référence claire aux droits ancestraux et issus de traités des peuples autochtones. Pouvez-vous nous expliquer pourquoi vous avez estimé qu'il était important de le faire ?

Je pense que c'est crucial de saisir toute opportunité pour éduquer et informer les non-autochtones sur l'histoire autochtone du Canada est essentielle. Il importe que tous les individus – pas seulement ceux qui arrivent au Canada, mais aussi ceux qui s'y trouvent déjà – se familiarisent avec l'histoire des peuples autochtones du Canada, qu'ils comprennent les gens qui vivent sur ces terres ; ils ne doivent pas fonder leurs opinions et leurs décisions sur des récits négatifs, qui sont souvent entendus en public et qui ont été transmis de génération en génération. Je pense qu'il est important de reconnaître, d'honorer et de respecter la diversité des peuples autochtones qui vivent sur ces territoires. Je constate très souvent que les Canadiens eux-mêmes ne connaissent pas l'histoire des peuples autochtones établis sur ces terres, ce qui, en soi, constitue déjà un problème majeur. Ainsi, il est d'une importance vitale de pouvoir créer une situation dans laquelle nous pouvons éduquer et

informer pleinement les individus sur les peuples autochtones.

Qu'est-ce que cela représente personnellement pour vous de faire adopter cette législation par le Parlement et de créer ce moment historique, il y a presque trois ans, lorsque le serment a été amendé ?

J'ignore s'il s'agit de moi personnellement. Dans ma culture, il ne saurait être question de soi. Il s'agit toujours de la communauté. Il s'agit de savoir d'où l'on vient, qui l'on représente. Il s'agit de rendre hommage. Et faire cela, c'est une façon d'honorer ma nanuk, mon daduk (mes grands-parents) – la culture dont je suis issue, la communauté dont je suis issue. C'est une façon de m'assurer que je contribue – dans le cadre d'une vision plus large – à faire en sorte que les erreurs soient corrigées. Que nous – que mon nanuk, mon daduk et ma mère, qui ont beaucoup souffert du système colonial – qu'il y ait une forme de réparation. Ce n'est pas une question personnelle. Il s'agit d'une histoire collective – pas seulement pour ma culture, mais pour les peuples autochtones. Je pense qu'il est important d'honorer et de respecter les souhaits (des peuples autochtones), et c'est ce qui ressort de l'appel à l'action de Vérité et Réconciliation. Il est donc important d'honorer cela. Ce n'est donc pas tant une question personnelle qu'une responsabilité professionnelle et culturelle.

Dans l'un de vos discours – lors des délibérations sur cette législation – vous avez déclaré ce qui suit : « Aussi longtemps que l'histoire de la vie au Canada, telle que les peuples autochtones la connaissent, sera absente des connaissances qu'ont les Canadiens de leur passé, les plaies dues à la violence historique et à la négligence continueront à engendrer des souffrances. » [traduction libre] À quel point pensez-vous que la population de ce pays – à la fois les nouveaux arrivants et les résidents de longue date, comme moi et mes parents – soit proche d'atteindre la connaissance du passé de notre pays, susceptible de rassurer les peuples autochtones quant à notre éducation ?

Une image me vient à l'esprit lorsque vous dites cela. Je viens de Tuktoyaktuk. De nombreux touristes viennent tremper leur orteil dans l'océan Arctique. L'image qui me vient à l'esprit est la suivante : vous avez cet orteil, disons, qui représente le Canada. On le trempe dans l'eau et c'est tout. Il est plongé dans ce vaste océan Arctique. Il y a peut-être quelques ondulations. Ce qu'il faut faire, c'est sauter dans l'eau. Ils doivent gagner le milieu de l'océan. Ils doivent faire l'effort d'y aller, de découvrir et de comprendre comment notre histoire a continué à être profondément marquée par les injustices commises et qui continuent à l'être…Si vous vous reportez à mes discours, l'une des choses dont je parle systématiquement, c'est l'équité et l'égalité. Il n'y a pas d'équité et d'égalité entre le sud du Canada et chacun des trois territoires. Je vais vous donner un exemple clair… Les officiers en chef pour les armes à feu résident toujours dans le sud de chacun des trois territoires…. Nous n'avons pas de droits linguistiques sur nos terres… Ces injustices se poursuivent donc, malgré les appels à l'action de la Commission Vérité et Réconciliation, malgré la Déclaration des Nations unies sur les droits des peuples autochtones, malgré les traités historiques, les accords sur les revendications territoriales, les traités modernes, les appels à la justice et à l'action lancés par les femmes et les filles autochtones disparues et assassinées. Et alors que

le gouvernement parle de réconciliation, ces actes répréhensibles se poursuivent à un rythme élevé. Cette situation est présente dans presque tous les projets de loi sur lesquels je me penche.

Quand des délégations nationales se rendent à mon bureau, ma première question est la suivante : « Y a-t-il des représentants des territoires parmi vous ? Plus de 90 % d'entre eux n'en ont pas. En effet. Alors comment pouvez-vous prétendre à une représentation nationale, alors que vous n'avez aucun représentant des territoires ? C'est donc un enjeu de taille…

En matière d'immigration, une partie du problème réside dans le fait que le livret [un nouveau guide sur l'immigration destiné à remplacer le guide de 2012 intitulé *Découvrir le Canada : Les droits et responsabilités liés à la citoyenneté*] était censé être publié, mais il ne l'a pas encore été. Par conséquent, les informations contenues dans le guide actuel posent un problème, car elles sont dépassées par le temps et ne reflètent pas convenablement le nouveau serment…Je ne veux pas que ce document ne constitue qu'une simple case à cocher – « Oh, nous avons satisfait à la requête de la Commission de vérité et de réconciliation ». Non, ce n'est pas le cas. Vous avez réussi à faire prêter serment. Avez-vous réalisé tous les aspects importants relatifs à l'ensemble de la démarche ? Non, vous ne l'avez pas fait. Ainsi, à mon avis, l'obligation du Canada n'a pas encore été remplie…

Quels sont certains des éléments spécifiques que vous espérez trouver dans le document « Découvrir le Canada » qui sera produit par le gouvernement ?

J'espère pouvoir l'examiner avant qu'il ne soit rendu public. Je pense qu'il est nécessaire d'assurer une plus grande représentation des peuples autochtones au Canada, éventuellement à l'aide d'une carte décrivant leur localisation, afin de dissiper la croyance erronée selon laquelle nous vivons tous dans des réserves, que la délimitation entre les terres de réserve, les accords de revendication territoriale et les accords historiques sont clairs et définitifs, et que le Canada assume davantage la responsabilité des erreurs de son passé que ce qu'il a fait jusqu'à présent. Je suis convaincu qu'une carte qui indiquerait clairement où vivent les gens, qui mentionnerait la diversité des langues – que le Canada ne se résume pas au français et à l'anglais. Les langues autochtones sont, elles aussi, très importantes. . . Je trouve que le guide actuel semble éroder notre existence, la minimiser en fait, et la réduire à ces petits faits sans importance qui sont énumérés dans le livret de citoyenneté.

Vous avez évoqué la catégorisation des peuples autochtones du Canada en tant que « Premières nations, Inuits et Métis », qui est évidemment une grande généralisation.

À mon avis, cela ne fait que déprécier les peuples autochtones, cela continue d'être une forme d'assimilation des peuples autochtones, cela minimise notre importance sur le territoire du Canada.

Le serment de citoyenneté n'est qu'une toute petite chose – comme vous l'avez dit, un « orteil dans l'océan », une très bonne analogie. Par conséquent, dans quel autre domaine faut-il continuer à éduquer la population sur l'histoire des peuples autochtones de ce pays et sur toutes les injustices qui en ont découlé ?

Je pense à tous les aspects. L'éducation. La santé. Je pense que la santé est un enjeu majeur pour les peuples autochtones. J'ignore si vous connaissez les services de santé non assurés qui couvrent les Inuits et les Premières nations. Les prestations de santé non assurées sont un bourbier de règles, de lois – dont l'approbation vient également du sud. Nos approbations viennent d'Ottawa. Il y a des autorisations préalables pour les médicaments. Il y a des gens qui partagent des inhalateurs dans les communautés. Il faut obtenir une autorisation préalable pour les médicaments contre l'asthme, ce qui peut prendre 7, 14 ou 21 jours, car nous n'avons pas d'hôpitaux, mais des centres de santé. Et less pharmacies n'existent qu'à certains endroits, en particulier dans le delta de Beaufort. Nos concitoyens meurent 20 ans plus tôt que les non-autochtones. C'est très préoccupant. L'éducation à ce sujet – il en faut vraiment une dans ce domaine. Plus précisément en ce qui concerne l'aide médicale à mourir (AMM), la tournure qu'elle prend est extrêmement problématique .... [*La sénatrice Anderson a déjà souligné que les inégalités systémiques en matière de soins de santé et de services de santé mentale auxquelles sont confrontés de nombreux autochtones sont susceptibles de les mettre dans des situations plus vulnérables en ce qui concerne les décisions relatives à l'aide médicale à mourir*].

Les gens semblent penser qu'il suffit d'arriver à bord d'un véhicule électrique ou d'avoir une pompe à chaleur pour réduire les émissions, mais ils n'ont aucune idée des défis géographiques auxquels nous sommes confrontés – les défis météorologiques, le vieillissement de l'infrastructure. Il semble qu'il y ait un refrain commun que nous entendons – « Oh, les chiffres ne le justifient pas » – ce qui est extrêmement préoccupant. Pourtant, lorsque le Canada a besoin d'une ressource, nous (les habitants du Nord) prenons de l'importance, n'est-ce pas ? Je pense donc que l'éducation dans tous les domaines est essentielle.

Lorsqu'un projet de loi est présenté à la Chambre des communes et au Sénat, plutôt que de se contenter d'une analyse de genre, il conviendrait de le considérer sous l'angle autochtone. Je pense que c'est très important. Et c'est ainsi que j'examine tous les projets de loi qui me sont soumis.

Vous avez été témoin de la première cérémonie qui a suivi la modification du serment de citoyenneté. Quelles pensées vous ont traversé l'esprit à ce moment-là ? Avez-vous eu l'impression d'assister à un évènement marquant ? Ou plutôt, avez-vous le sentiment – comme je le pense – d'avoir assisté à une avancée minime au profit de cette cause ?

Étant donné que cela se passait pendant la COVID-19, tout se déroulait en ligne, créant ainsi une coupure à certains égards. Ce qui m'a fait chaud au cœur, c'est qu'à certains moments, nous avons été en mesure de discuter avec les citoyens qui prêtaient serment. Leur enthousiasme à l'égard de l'événement a probablement été l'un des éléments les plus mémorables pour moi. Cela m'a fait chaud au cœur. Étant autochtone, je n'ai pas le même sentiment. C'est vrai. Mon expérience du Canada est différente. Mais (le nouveau serment) a définitivement marqué un tournant, à l'intégration des peuples autochtones par le Canada et c'est une bonne chose. J'aimerais savoir si cette pratique s'est poursuivie – si elle a changé ou s'il s'agissait d'une mesure ponctuelle... ? Lorsque vous avez l'occasion – et pour certains, c'est peut-être la première

fois – d'interagir avec quelqu'un d'autochtone, il est important qu'il y ait un lien, un sentiment de camaraderie, de soutien et d'accueil. Je pense aussi qu'il est important pour tout le monde – et pas seulement pour les immigrants, mais aussi pour nous, en tant que peuples autochtones, de faire partie de ce processus. Car il s'agit toujours de nos terres. Nous vivons sur ces terres. Et je pense que l'on peut commencer à nouer des relations. Je pense que les relations sont essentielles pour apprendre à se connaître mutuellement.

Vous avez décrit le processus législatif et certains projets de loi qui sont présentés sans que l'histoire et la présence des peuples autochtones, voire l'existence des territoires, soient suffisamment prises en compte. Que ressentez-vous dans vos interactions quotidiennes sur la Colline Parlementaire, quant au niveau de la compréhension que vous souhaitez voir acquérir par les Canadiens au sujet de leurs « compatriotes » autochtones ?

Je peux vous dire que dans mon bureau, mes trois collaborateurs sont très compétents. Et lors de chaque interaction, je porte toujours un regard autochtone, et pas seulement sur les projets de loi. Nous avons beaucoup de lobbyistes. Nous veillons toujours à poser la question de l'inclusion non seulement des territoires, mais aussi des peuples autochtones dans le travail qu'ils accomplissent, lorsqu'ils participent à des réunions. Qu'est-ce que cela signifie ? À quoi cela ressemble-t-il ? Pourquoi n'est-ce pas le cas ? Pour nous, il s'agit donc d'un travail quotidien. En fait, ce n'est pas seulement une démarche quotidienne. C'est un processus qui se déroule de réunion en réunion. Cela fait partie intégrante de la façon dont nous travaillons dans notre bureau. Nous avons dû apprendre à le faire. Parce que nous sommes tous conscients, dans notre bureau, qu'il s'agit d'un aspect très négligé.... En fait, je vais faire des efforts supplémentaires pour m'assurer de rencontrer des personnes qui, je le sais, n'ont aucun lien avec les peuples autochtones, du territoire, ou aucune connaissance de l'histoire, d'intégrer à mes conversations cet aspect très important. C'est une conversation que nous avons tous les jours. Il nous arrive quelquefois de nous répéter fréquemment au cours d'une même journée.

Cela semble épuisant.

Ça l'est... À quel moment peut-on cesser d'éduquer et à quel moment une personne a-t-elle la responsabilité de commencer à s'éduquer elle-même ? Je ne peux pas parler pour les autres, mais il est clair que c'est un enjeu permanent.

Ces derniers temps, j'ai un peu voyagé à l'étranger. L'image que projette le Canada est celle d'un pays qui traite bien les peuples autochtones. Et combien le Canada est un grand pays pour les peuples autochtones. Or, je suis autochtone. Et je peux vous assurer que cette affirmation est erronée, et absolument fausse. Et même en tant que sénateurs, on estime devoir être reconnaissants d'avoir été nommés à notre poste et d'avoir été choisis. Mais à quel moment le Canada doit-il être reconnaissant du fait que nous avons accepté ce mandat, que nous avons accepté de nous exposer pour dénoncer certaines de ces injustices historiques ? N'est-ce pas ? J'ai dit à l'un des ministres qu'en tant qu'autochtone, il est très difficile de faire de la politique. C'est une tâche extrêmement ardue, car nos valeurs, notre morale et notre identité sont profondément ancrées dans une perspective de groupe. Et je dis cela parce que

nous continuons à porter des noms inuits. Mon nom inuit est donc Paniyok. En grandissant, je n'ai jamais été que moi, j'étais aussi Paniyok[1], j'étais identifiée comme elle, j'étais considérée comme elle, je recevais des cadeaux comme elle. On ne grandit donc jamais en étant une unité singulière, on grandit en étant un « nous », en faisant partie de quelque chose de plus grand que soi. Et vous avez le sentiment d'avoir cette responsabilité – cette plus grande responsabilité. Cela ne vient pas du fait que vous obtenez une promotion, un meilleur emploi, un meilleur salaire. Cela vient du sens inné de la responsabilité, du devoir que vous avez à accomplir pour le plus grand bien de la collectivité.

1 La Sénatrice Anderson a expliqué plus tard que son nom inuit rendait hommage à un membre de la communauté nommé Paniyok : « Mes premiers souvenirs sont ceux de sa fille [...] qui m'appelait maman et m'offrait des objets. J'ai encore un cadeau de loutre qui m'a été donné quand j'étais petite... « Dans ma culture, l'attribution d'un nom à un enfant est une tradition complexe. Les noms reflètent ce qui est important dans notre culture, notamment la famille, les animaux, les esprits et l'environnement. Un ou plusieurs noms sont donnés à un nouveau-né, généralement par un aîné. Cette décision peut être prise à la suite de rêves ou de visions dans lesquels l'aîné reçoit la visite d'une personne décédée, ce qui est considéré comme un signe pour conférer à l'enfant le nom de la personne décédée. Le(s) nom(s) donné(s) à un enfant a (ont) une signification importante. En retour, l'enfant est perçu à l'image de ceux qui portent son nom. Il s'agit d'une tradition fondée sur le souvenir et l'honneur. À cet égard, je suis intrinsèquement liée à Paniyok, à sa vie et à sa famille, ainsi qu'à tous ceux qui, avant moi, ont porté ou portent le nom de Paniyok. Dans ce contexte, je n'ai jamais été un « je ». J'ai commencé par être un « nous ».